RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT
RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT
association internationale – international association
Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert
tél :+32/63230490 - red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org

RED appelle à une approche territoriale intégrée, globale et CLLD, du Pacte Rural Européen

« Plaidoyer pour une Europe qui sache répondre aux attentes de tous les citoyens et acteurs des territoires ruraux (Cf définition de RED), en leur offrant un cadre politique européen d'intervention mobilisateur et des moyens adaptés pour : Agir en cohésion à ces échelles, coopérer entres eux et entres territoires ruraux et urbains »

Considérant

- Les réponses, **urgentes et déterminantes**, à mettre en œuvre pour relever les défis sociaux, climatiques et écologiques mais aussi économiques d'un monde perturbé et en profonde transformation… L'engagement des communautés de la diversité des **territoires ruraux** étant en cela essentiel.
- L'impérieuse nécessité de **convaincre les citoyens européens (en particulier) des territoires ruraux, par des actes et politiques publiques tangibles, qu'il est possible d'agir par l'action collective « avec et par l'Europe » pour un futur choisi « durable et solidaire ».** Une urgence, une nouvelle fois exprimée par le **vote des citoyens ruraux lors des élections européennes de juin 2024**.
  Les citoyens appellent ainsi, toujours par leurs votes à :
  - Une **clarification des objectifs** sociaux et économiques européens dans une Europe, mondialisée et élargie, qui est moins protectrice
  - **Plus de cohésion**. Ils attendent une traduction effective de cet enjeu dans les programmes opérationnels des Etats membres et des régions. L'article 174 du traité de Lisbonne en exprime l'enjeu et la nécessité !
  - **Une prise en considération réelle de leurs droits fondamentaux** *(Charte des droits fondamentaux et socle des droits sociaux)*
- **La déclaration de RED** à la conférence du COR à LEIPZIG les 5 et 6 mai 2003. **RED y demandait déjà la reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement avec une inscription et prise en considération, en ces termes, dans la politique de cohésion**,
- **La communication de RED « Pour une politique européenne de développement Rural »** qui fut **intégrée à la déclaration d'ouverture de la conférence de Salzbourg** sur le développement rural en novembre 2003
- **Les enjeux et objectifs de la mobilisation de RED en faveur d'un Agenda Rural Européen avec en particulier** :
  - Un primo appel public lors du séminaire **« Pour un livre blanc de la ruralité »** que RED co-organisait avec le **comité Européen des Régions** le 19 avril 2016. Les organisations du Mouvement Européen de la Ruralité en appui.
  - Un second Appel lors de l'Assemblée **« CORK 2.0 »** en septembre 2016
- **La communication du Mouvement Européen de la Ruralité de septembre 2016 en faveur d'un Agenda Rural Européen**. Une déclaration en appui de l'appel de RED.
- **Les conclusions du séminaire du 4 juillet 2017 « en faveur d'un Agenda Rural Européen ».** Co-organisé par le comité Européen des Régions et RED, ce séminaire a notamment conclu sur la nécessité d'avoir un tel cadre politique *(stratégie, cadre financier intégré et programmes associés, suivi évaluatif continu…)* pour :
  - Stimuler les objectifs de cohésion territoriale et de coopération inter-territoires (Rural-Urbain…) par la reconnaissance et promotion des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation,
  - **Donner corps au Rural Proofing** : La présentation des initiatives Québécoise, Finlandaise… en références…

- **Le vote par le parlement UE, Le 3 octobre 2018,** sur impulsion de l'intergroupe RUMRA, **d'une résolution en faveur d'un Agenda Rural Européen.**
- **La publication d'Agenda Ruraux par les gouvernements** : Français, le 20 septembre 2019, Catalan Le 22 mai 2022 ainsi que l'engagement par le sommet de la grande région d'un centre de référence de la ruralité
- **Le nouvel appel de RED en faveur d'un AGENDA rural Européen en janvier 2020**
- **La communication de la présidente de la Commission européenne sur la vision à long terme pour les régions rurales le 30 juin 2021** et en préliminaires : la contribution de RED à la consultation publique de juin 2020, les conclusions du séminaire du **COR co-organisé avec *l'intergroupe « Rumra-Smart Villages », RED, Euromontana* le 27 novembre 2020** « La mise en place d'un AGENDA Rural est urgente, les communiqués de presse de RED en suivi de cette conférence et de celle de **Leipzig du 26 novembre 2020** (Agenda territorial) à laquelle RED intervenait…
- **Le règlement portant dispositions Communes qui préconise le développement territorial intégré et l'approche CLLD** *(en suivi du cadre stratégique commun)* pour un nombre accru de fonds mais sans le FEADER (*Sauf pour LEADER*)
- **L'appel de RED** (06-2022) **en faveur d'une inscription ambitieuse de la culture dans le Pacte rural européen et le plan d'action Rural européen**
- **Les débats lors des conférences PACTE RURAL Européen de juin 2022** (Bruxelles) et **septembre 2023** (SIGÜENZA) ainsi que les travaux du comité de coordination du PACTE RURAL EUROPEEN dont RED est Membre

Constatant

« Une approche de la Vision à long terme au prisme des propositions politiques de RED »

Que la vision à long terme en faveur des régions rurales, communiquée après approbation des règlements et programme 2021-2027, s'apparente plus à un recueil de constats et intentions qu'à un document politique d'orientation. Elle exprime en effet, sans préconisation d'un cadre stratégique en chapeau de la communication *(développement territorial intégré et CLLD),* qui **soit susceptible de stimuler en ce sens la subsidiarité :**

- **Une analyse stratégique globalement partagée par les membres de RED** *(Rôle et importance des zones rurales sous-estimés et potentiel insuffisamment valorisé, manque de services/santé, éducation, connexions numériques…, rôle actif des zones rurales dans les transitions vertes et numériques, rôle central dans la mise en œuvre des 20 principes du socle européen des droits sociaux,…)*
- **Une représentation statistique des zones rurales, qui apparaît limitée aux espaces à faible densité. Une option qui affaibli la perception proactive de la diversité des territoires ruraux : 30 % de la population dans la présente communication contre 58% pour la période de programmation 2014-2020 *(Update DG Agri 2014*).**
- **Un scénario de développement inspirant « Des zones rurales plus, fortes, connectées, prospères, résilientes », avec en filigrane une approche holistique mais sans l'expression formelle du cadre politique précité.**
- **Des orientations, structurelles et fonctionnelles, en convergence avec les orientations politiques de RED** : gouvernance participative incitée, recherche de la qualité de vie des communautés rurales *(Numérisation pour un meilleur déploiement et accès aux services, activités culturelles…),* promotion des partenariats public-privé et de l'implantation d'entreprises sociales et coopératives, soutien à l'innovation et au partage des connaissances ainsi que l'égalité des chances, **une meilleure prise en considération des régions frontalières mais en se limitant aux problématiques de mobilité**, **la prise en considération de la diversité des régions rurales avec un focus particulier pour les régions éloignées et moins développées….**
- **Les stratégies de développement territorial pointées en instruments de prise en compte des spécificités locales mais sans cadre structurel recommandé en chapeau de la vision à long terme !**
- **L'enjeu d'une mise en convergence des plans stratégiques PAC avec l'objectif 5 de la politique de cohésion pour promouvoir le développement territorial intégré : Une analyse des plans stratégiques PAC des Etat membre qui fait apparaitre une absence de prise en considération**

- **Une proposition d'instruments fonctionnels en correspondance avec l'objectif d'Agenda Rural, sans en retenir à ce jour l'intitulé et le pouvoir organisateur de la subsidiarité : A la clé, le risque d'une lecture opérationnelle de la vision à long terme qui pourrait rester échouée sur une approche thématique voire sectorielle** *(Une réalité constatée, en pratique dominante, sur la période de programmation 2014-2020)* **: La valeur ajoutée du développement territorial intégré et de l'approche CLLD/LEADER assez timidement promue** *(plan d'action rural…)…*
- **Une proposition d'instruments à valoriser pour avancer vers les orientations de la vision à long terme :** Pacte rural Européen, Plan d'action Rural Européen, Rural Proofing, Observatoire Rural…
  Le PACTE Rural Européen proposé en premier espace de réflexion au niveau européen avec recommandation de mise en débats et préconisations à l'échelle des Etats Membres et de leurs régions et communautés locales

Au vu de ce qui précède :

RED préconise :

- **De substituer à la notion de régions rurales, celle de territoires ruraux** *(définition de RED)*
- D'organiser l'**approche**, stratégique et opérationnelle, **de la vision à long terme en gardant en perspective l'enjeu et nécessité d'un Agenda Rural Européen** . En base structurelle d'organisation :
  - **Le Pacte Rural Européen** exprimant le cadre politique et stratégique
  - **Le plan d'action Rural** formalisant le programme cadre opérationnel
  - **Le Rural Proofing**, dépassant la dimension de test ou dispositif d'évaluation. Il devrait-être **promu en vecteur pro-actif de mobilisation convergente de tous les fonds et programmes communautaires**. Le règlement portant disposition communes notamment valorisé en cadre réglementaire et outil
  - **L'observatoire Européen** pour mesurer au fil de l'eau les avancées et nourrir le rural proofing

  Le développement territorial intégré, global et CLLD, en cadre stratégique réglementaire.
- **De structurer le Pacte Rural Européen autour de deux enjeux en interactions** :
  - Miser sur le développement durable intégré de la diversité des territoires ruraux : révéler et valoriser leur capacité de résilience et leurs potentialités pour relever les défis européens du présent et de l'avenir….
  - Promouvoir et soutenir les approches agricoles et forestières durables territorialisées : Répondre aux nouveaux défis alimentaires, climatiques, et du renouvellement des générations; Stimuler l'innovation et l'adaptation des formations à l'évolution des métiers pour développer le nombre des actifs…

RED propose d'organiser le pacte Rural Européen autour de :

➢ Trois objectifs stratégiques

«Optimiser le développement des territoires ruraux et leurs réponses aux grands défis européens des transitions »

Objectif 1 : Généraliser le développement territorial « global et intégré » en misant sur l'implication des communautés locales : CLLD

Attendu : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets intégrés de développement durable **dans chaque territoire rural constitué autour d'une ambition politique partagée de développement local**. Projets de territoires organisés autour : D'enjeux et d'objectifs en interactions, d'un programme pluriannuel d'actions, d'une stratégie de mise en œuvre

Quelques indications de contenus intégrés *(Com RED 2020,Tribune culture de 2022)* : Mix énergétiques territoriaux, économie/entreprenariat/formation, tourisme rural, habitat durable, services de base/vie associative/intergénérations, approches culturelles et de médiation culturelle intégrées, stratégies alimentaires territoriale…

<u>Objectif 2 :</u> Stimuler et accompagner la territorialisation des exploitations agricoles et sylvicoles et l'intégration de leurs plans de développement aux stratégies de leurs territoires.
Attendu : consolider les exploitations agricoles (familiales) et sylvicoles en facilitant le renouvellement des générations et leurs réponses aux défis territoriaux : Alimentaires, des transitions climatiques et énergétiques, de l'eau et de la biodiversité, numériques, fonciers…
Parmi les objectifs structurant : Le green deal inscrit dans une coopération territoriale avec en perspective une meilleure valorisation et intégration dans la gestion des exploitations agricoles et une facilitation dans la prise en considération, le renouvellement des générations, le développement des actifs agricoles et sylvicoles, le développement des revenus et ressources d'investissement, la simplification par les coopérations multi-niveaux et multi-acteurs…

<u>Objectif 3</u> : Dynamiser la formation, les échanges de savoirs et expériences pour favoriser l'innovation et l'évolution-adaptation des métiers
Attendu. Soutenir et accompagner dans les territoires :

- L'apprentissage aux métiers ruraux traditionnels et à leurs évolutions, l'émergence de nouveaux métiers et pratiques (télétravail) en organisant des passerelles entre les acteurs pour favoriser la réponse aux nouveaux besoins locaux et défis **(coworking)**
- le développement de l'offre de formation professionnelle qu'elle soit initiale ou continue *(Dispositifs et référentiels d'enseignement et de formation/la formation par alternance ciblée)* ainsi que les échanges pour l'innovation : **Plateforme de courtage en innovation dans les territoires ruraux**
- **Le développement de l'ingénierie locale en misant sur la mutualisation ainsi que sur les réseaux d'échange et de coopération**
  Le développement de plateformes coopératives territoriales d'appui à l'innovation et de partage de connaissance ainsi que de médiation (tiers-lieux…) au cœur des enjeux

➢ Deux impératifs politiques d'organisation structurelle

« faciliter et dynamiser le travail en réseau, les approches multi-acteurs et multi-niveaux »

<u>1er impératif</u> : Dynamiser et accompagner les coopérations entre acteurs et territoires : Les projets intégrés des territoires en catalyseurs
Attendu :

- **Renforcer les coopérations intelligentes et les échanges interterritoriaux** (régionaux, transfrontaliers…), entre acteurs et territoires..
- **Co-construire des solutions innovantes, fondées sur une reconnaissance mutuelle de la spécificité et de la valeur ajoutée des territoires de projets urbains, ruraux et périurbains** : groupes opérationnels multi-acteurs, réseaux transfrontaliers et transnationaux…

<u>Deuxième impératif:</u> Définir et mettre en œuvre des programmes opérationnels en faveur d'infrastructures, de services de communication, de mobilité…

Attendu. Renforcer la connectivité mais aussi la mobilité dans les territoires et entre territoires ainsi que l'accessibilité à tous les citoyens dans une vision intergénérationnelle et culturelle : programmes de soutien au développement des Smart Villages ou Smart Rural Territories; déploiement de large bande dans les territoires ruraux ainsi que l'effacement des zones blanches pour la téléphonie mobile; mobilité multimodale (ferroviaire, transport collectif mobilité douce …), itinéraires transfrontaliers ou internationaux…

➢ D'une stratégie fonctionnelle et financière

1) Une approche stratégique globale, participative et transversale

- Une gouvernance participative multi-niveaux en cadre de référence : **Approche CLLD**
- Approche transversale **de la valeur ajoutée des territoires ruraux** dans les politiques européennes qui assure une quote-part équitable aux territoires et acteurs ruraux : **cohésion territoriale…**

Respect de 3 principes : Equilibre rural-urbain, Egalité des droits pour tous les citoyens (cf la Charte des Droits fondamentaux); Equité des moyens et des pratiques entre tous les acteurs et territoires, (mutualisation des compétences…)

2) **Un cadre politique « stratégique et financier » de référence : Un agenda rural et un Interfonds**
   - **Inscrire les orientations d'une vision à long terme/livre blanc dans un Agenda Rural Européen** : Cadre politique, mesures, contractualisation d'objectifs
   - **Mobiliser, de manière convergente et proactive**, tous les programmes et les ressources budgétaires de l'Union Européenne pour financer les stratégies des territoires (CLLD) : **Un Interfonds pour organiser des interrelations entre les fonds** et des réserves financières minimales dans les FESI pour le développement intégré/approche CLLD

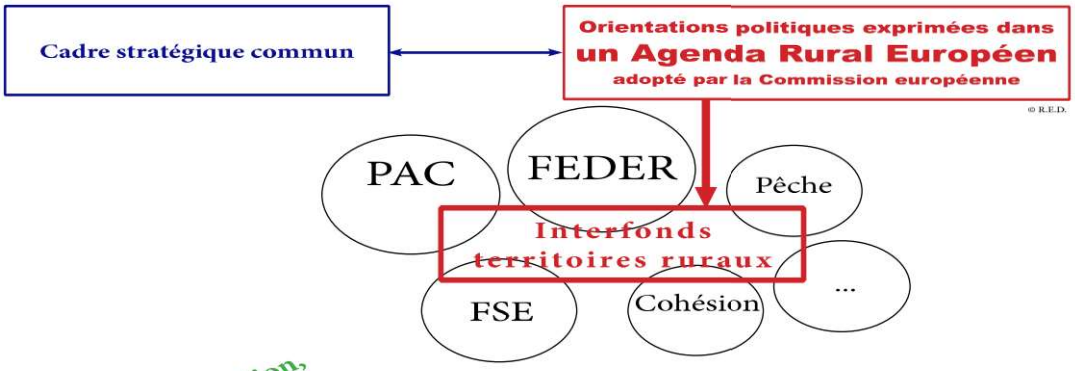

Modernisation, cohérence et efficacité

En marqueur attendu : 5 % mini dans les fonds du règlement portant dispositions communes *(FEDER/fonds de cohésion, FSE+, FEAMPA..)* et 10 % pour le FEADER.